

MAIRIE D'OMS

Bulletin d'Informations Municipales
n° 67 Septembre 2018



Balcó dels Aspres

Le mot du maire

La couverture GSM est enfin arrivée. Nos téléphones portables, pour la plupart, affichent fièrement un nombre important de « barres ».

C'est presque la fin d'un parcours du combattant qui dure depuis 10 ans.

En effet quelle ne fut pas ma surprise en 2008 de constater que la commune d'OMS, et en particulier le bourg-centre, ne figurait pas sur la liste des zones blanches en matière de couverture téléphonique.

Le service transmissions du Conseil Général (devenu depuis Conseil Départemental) me confirma après avoir effectué les mesures sur place cette absence de couverture et m'indiqua que les lignes budgétaires étant épuisées, il fallait attendre un nouveau programme.

Domage parce que, dans le même temps, une antenne était construite au-dessus de Calmeilles pour alimenter ce village et qu'un positionnement sur la colline entre ces deux villages, aurait, sans frais supplémentaires, permis un service efficient depuis cette date.

Il a fallu attendre 2014 et la liste dite « Macron », liste des bourgs centre en zone blanche qui a été établie sous l'égide du ministre éponyme et qui a bénéficié de crédits d'état.

Proposition, vérification, enquête, construction, mise en œuvre ont pris quatre longues années pour aboutir au résultat actuel qui, je pense, satisfera un maximum d'ulmiens.

LINKY

La controversée pose des compteurs LINKY a débuté sur la commune.

Au mois de Mai, le conseil municipal avait pris une délibération pour demander, qu'a minima, la volonté des habitants qui ne souhaitent pas changer de compteur, soit respectée.

La délibération a fait l'objet d'une demande de retrait par l'autorité préfectorale et, selon les derniers renseignements, devrait être attaquée devant les tribunaux administratifs par Enedis. Le conseil municipal d'Octobre statuera sur la suite à donner car s'il me semble difficile de condamner, en Europe, aujourd'hui, quelqu'un pour des idées (même si malheureusement le pays voisin nous donne le mauvais exemple).

Une réunion avec des responsables d'Enedis a eu lieu à la mairie à ma demande. Il ressort, en réponse aux principales questions, que :

- Les compteurs sont la propriété du syndicat d'électrification SYDEEL auquel les communes ont concédé, il y a une vingtaine d'années, la compétence « AOD (autorité organisatrice de réseau de distribution d'électricité et gaz »
- Enedis n'ira pas, pour l'instant, à l'encontre de la volonté des gens lorsqu'ils refuseront l'installation
- Ils respecteront l'accès à la propriété privée en toutes circonstances

- Les compteurs accessibles, depuis l'espace public, des habitants absents seront néanmoins changés même si une affiche ou une chaîne indique le refus.
- Une taxe forfaitaire serait prévue pour les abonnements nécessitant un relevage manuel (le montant n'est pas encore fixé mais frapperait les personnes ayant refusé le relevage automatique).
- 2024 sera la dernière limite pour changer tous les compteurs (aucune explication sur la manière de procéder).
- Les quatre ou cinq milliards d'euros que coûtent l'installation de 37 millions de compteurs seront principalement financés par la suppression des emplois au niveau du relevage manuel et une mise aux normes de la puissance des compteurs au regard des anomalies d'ampérage sur les anciens modèles.
- Les représentants d'Enedis récusent toutes les accusations de danger quant au respect de la vie privée et le risque d'incendie lié à la pose de LINKY. Aucun incendie n'a été constaté dans le département après la pose de milliers de compteurs.
- Les compteurs Linky permettront un dépassement maximum de 10 % de la puissance souscrite pendant quelques instants (cas de mise en route d'appareils de manière simultanée).
- L'augmentation constatée sur les factures proviendrait de la mise en adéquation de la consommation avec la puissance souscrite.

En conclusion, vous pouvez refuser la pose d'un compteur Linky chez vous, les « poseurs » ont reçu des instructions pour respecter votre volonté. L'avenir nous dira comment la fin, avant 2024, sera gérée.

Je laisse chacun libre de faire son opinion. Je joins un fascicule d'informations et vous propose d'aller sur les sites Internet pour des compléments d'information.

RISC

La période de la RISC se termine le 15 Septembre .La météo a été clémente avec nous et les patrouilles ne sont déroulées tranquillement..

Aucun feu n'a été signalé. La présence de la RISC y est peut-être pour quelque chose.

La prévention directe auprès des habitants et des usagers de notre massif et la prévention indirecte faite par la seule présence d'une patrouille participent, sans aucun doute, à cette réussite.

Un retour d'expérience sera fait le 11 Octobre 2018, dans la salle polyvalente de la mairie, entre 8 heures 30 et 12 heures en présence de M. le S/Préfet de CERET.

Merci à tous les bénévoles qui ont donné un peu de leur temps au service de tous.

Festivités

L'association Loisirs d'OMS organise le **4 Novembre 2018** une journée « Vin, nouveau, escargots, châtaignes »

Dans le même temps le comité des fêtes organise un vide-greniers. Inscriptions à la mairie

Pensez à cocher cette date dans votre agenda